

## REGLEMENT

### **Règlement :**

Coca-Cola European Partners France, SAS au capital de 267.279.033 €, 343 688 016 RCS de Nanterre, organise en France métropolitaine (hors Corse) dans les points de vente participants un jeu intitulé : « Mythic Burger Jeu Coca-Cola ».

**Adresse du jeu :** Coca-Cola European Partners France, Service Consommateurs, « Mythic Burger Jeu Coca-Cola » 9, Chemin de Bretagne, CS 80050, 92784 Issy-les-Moulineaux Cedex 9.

Ce jeu, avec obligation d'achat, valable entre le 11 juin 2021 et le 11 juillet 2021, est ouvert à toutes les personnes physiques âgées de plus de 15 ans à la date de participation, résidant en France métropolitaine hors Corse, titulaire d'un accès à internet auprès d'un opérateur français et possédant une adresse e-mail valide à la date de participation, à l'exclusion du personnel de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du jeu et de toute personne travaillant dans les points de vente participants, ainsi que des membres de leur famille.

Une seule participation par personne et par jour et un seul lot par foyer (même nom, même adresse).

**Conditions de participation :** Pour l'achat d'un menu avec une boisson Coca-cola, Coca-Cola sans sucres, Coca-Cola Cherry, Fanta, Sprite, Tropic et Fuze tea, flashez le QR code ou connectez-vous au site [www.club.coca-cola-france.fr/game/mythic-burger](http://www.club.coca-cola-france.fr/game/mythic-burger) et téléchargez votre preuve d'achat. Toute preuve d'achat non lisible ou erronée ne permettra pas de participer au tirage au sort. L'ensemble des preuves d'achat seront vérifiées.

Un tirage au sort sera effectué à la fin du jeu et désignera les gagnants par ordre de tirage au sort des lots suivants :

- **1 Maillot de l'équipe de France**
- **5 Mini Baby-foot Coca-Cola®**

Le maillot de l'équipe de France sera remis en main propre en restaurant. Les mini baby-foots seront envoyés aux gagnants dans un délai de 2 mois à compter de la date de fin de jeu.

Avant la remise des dotations, les gagnants pourront être tenus de justifier de leur identité.

Les dotations qui ne seraient pas retirées dans les délais requis seront considérées comme perdues. Tout participant mineur pourra être tenu de justifier de l'autorisation de son représentant légal pour obtenir son lot.

Les frais de participation au jeu ne font l'objet d'aucun remboursement.

En aucun cas, il ne sera versé la contre-valeur en espèces des dotations. Coca-Cola European Partners France se réserve la faculté de proposer une dotation de valeur équivalente ou supérieure si les circonstances l'exigeaient.

La responsabilité de Coca-Cola European Partners France ne pourra être recherchée en cas d'événements indépendants de sa volonté, notamment ceux qui priveraient totalement ou partiellement les gagnants du bénéfice de leur dotation.

Nous vous informons que nous mettons en œuvre dans le cadre du présent jeu un dispositif de traitement de vos données personnelles ayant pour finalité exclusive l'organisation dudit jeu et que celles-ci ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf consentement exprès de votre part pour les finalités et la durée associée qui vous seront précisées à ce titre. Vous disposez à l'égard des données personnelles ainsi collectées ou transmises par les participants d'un droit d'information, d'accès et de portabilité, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition. Pour toute demande d'exercice de l'un de ces droits, question ou réclamation au sujet de vos données, vous pouvez vous adresser à notre Délégué à la Protection des Données par voie postale en écrivant à CCEP - Délégué à la Protection des Données - 9, chemin de Bretagne - 92784 Issy les Moulineaux Cedex 9 ou par voie électronique à l'adresse [Privacy@CCEP.com](mailto:Privacy@CCEP.com).